

## Fiche Action 12

### Coordonner des actions territoriales de formation et de sensibilisation

#### DIAGNOSTIC INITIAL / ENJEUX

Les professionnels du territoire interviennent auprès de publics variés et dans des contextes parfois complexes. Les formations sont souvent sectorisées, alors que les situations rencontrées nécessitent des réponses coordonnées et une culture commune de l'accueil et de l'accompagnement.

Lors des différentes rencontres avec les partenaires, les agents communaux et les services intercommunaux.... Il est apparu le besoin de montée en compétences, d'hétérogénéité des pratiques entre services et partenaires pour tendre à une culture professionnelle commune et se sentir moins démuni face à des situations parfois complexes.

La coordination d'actions territoriales de formation et de sensibilisation permet de renforcer les compétences, d'harmoniser les pratiques et de favoriser une meilleure coopération entre acteurs.

#### FINALITE / OBJECTIF GENERAL

Renforcer les compétences des professionnels et harmoniser les pratiques d'accueil et d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer des temps de formation ou sensibilisation interservices et inter-partenariaux.
- Favoriser une culture professionnelle commune, transversale aux secteurs et aux publics.
- Outiller les professionnels pour mieux accompagner les habitants, notamment dans les situations de fragilité ou de complexité

#### PUBLIC CIBLE

- Professionnels des services municipaux et intercommunaux
- Professionnels et bénévoles des structures associatives
- Acteurs et professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse
- Acteurs du champ social, de l'accès aux droits et de la vie sociale.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / ECHEANCES

##### 1. Développement de formations territoriales partagées

- Mise en place de temps de formation communs, réunissant les acteurs des champs suivants :
  - petite enfance,
  - enfance,
  - jeunesse,
  - parentalité,
  - accès aux droits,
  - vie sociale.
- Ouverture des formations aux professionnels des services publics, aux partenaires associatifs et aux acteurs de terrain.

## 2. Approche interservices et inter-partenaire

- Croisement des regards et des expériences professionnelles.
- Décloisonnement des pratiques et renforcement de l'interconnaissance entre acteurs.
- Construction progressive d'une culture commune de l'accueil et de l'accompagnement.

## 3. Priorisation de thématiques transversales

Les formations porteront en priorité sur les thématiques suivantes :

- posture d'accueil et relation aux familles,
- inclusion et handicap,
- développement de l'enfant et du jeune,
- accès aux droits et orientation des publics.

Les thématiques pourront évoluer en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

### SERVICES MOBILISES ET RESPONSABLES DE L'ACTION

Chargée de Mission Action Sociale Territoriale – Direction des Services à la population

### PARTENAIRES / ACTEURS CONCERNES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Collectivités territoriales : CCYN et communes
- CCAS
- Services de la CCYN
- Professionnels de la Petite enfance, Enfance, Jeunesse
- CAF, Conseil départemental (service social, PMI, service prévention enfance..)
- Associations et structures partenaires
- Organismes de formation

### RESULTATS ATTENDUS

- Professionnels mieux formés et plus à l'aise dans leurs pratiques.
- Pratiques plus cohérentes et partagées sur l'ensemble du territoire.
- Amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés aux habitants

### INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de formations territoriales organisées.
- Taux de participation et diversité des secteurs représentés.
- Taux de satisfaction des participants.
- Évolution perçue des pratiques professionnelles.
- Articulation des formations avec les besoins identifiés sur le territoire.